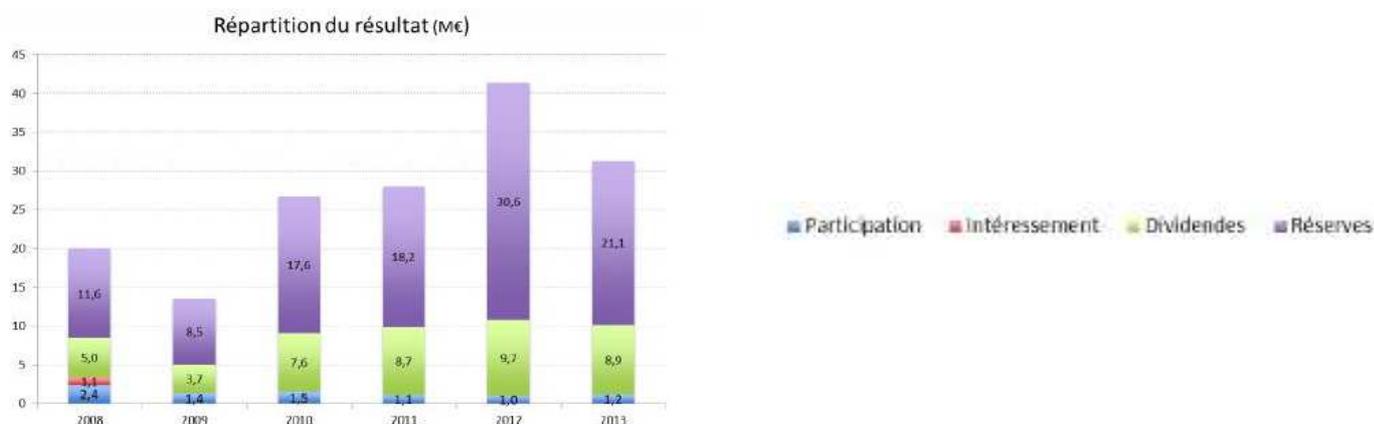




Les
non-
syndiqués

Participation 2014 du groupe AKKA

La participation pour l'année 2014 sera de **16 € en moyenne** (pondérée selon le salaire et le temps de présence). Certes le calcul de celle-ci est mécanique, mais la Direction peut attribuer une gratification exceptionnelle sous forme d'un supplément de participation. **Or elle ne le souhaite pas, elle préfère privilégier les actionnaires aux dépend des salariés, ce que montre le tableau.**



Les salariés sont nombreux à vouloir dénoncer ce choix... car 16 euros ne représentent pas grand-chose au regard de ce que chacun (r)apporte au Groupe !

Ainsi, l'intersyndicale et le Comité d'Entreprise, vous proposent d'unir ce « pas grand-chose » pour offrir une bouffée d'oxygène aux « restos du cœur »

1 euro = 1 repas !

Comment participer ?

Vous faites **un chèque à l'ordre des "restaurants du cœur"** et vous le confiez au Comité d'Entreprise AKKA Informatique et Systèmes qui leur remettra. Vous pouvez le remettre:

- **Pour tous** : par courrier à l'adresse suivante :
Secrétariat CE AKKA IS
6, Rue Roger Camboulives
BP 13 633
31 036 TOULOUSE CEDEX

OU
- **Pour les salariés toulousains**, aux membres du CE
ou directement à Corinne ou dans la boîte aux lettres CE
(dans le couloir à côté de la salle CE – A08).

Date limite de réception le lundi 01 juin 2015.

**Nous voulons montrer que les petits ruisseaux font les grandes rivières lorsque l'on est unis !
Plus nous serons nombreux, plus le symbole sera fort (un relais médiatique sera fait lors de la remise des chèques à l'association).**

REJOIGNEZ-NOUS DANS CETTE ACTION